

Département de la Loire

Commune de
LA FOUILLOUSE



2

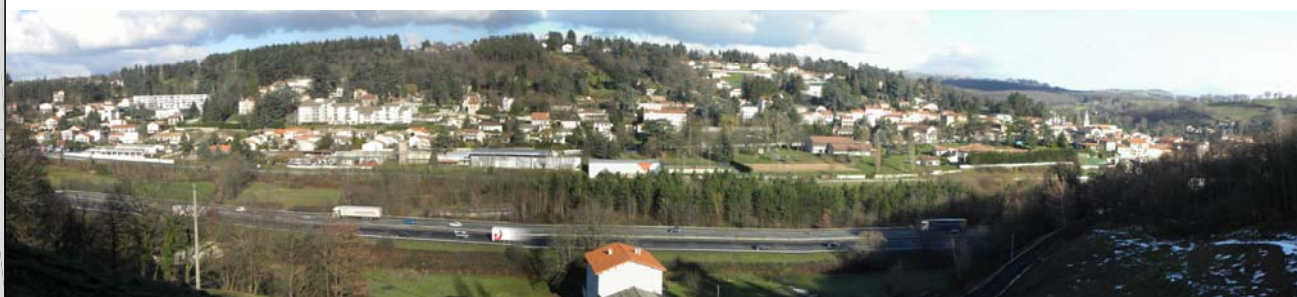
Projet
d'Aménagement
et de
Développement
Durables



34, Rue Georges Plasse
42300 ROANNE

Tel. : 04 77 67 83 06
E-mail : urbanisme@realites-be.fr

Plan Local d'Urbanisme



ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Arrêt du PLU par délibération du
Conseil Municipal en date du 3 Juin
2013

PLU approuvé par délibération du
Conseil Municipal en date du 20
Janvier 2014

REVISIONS ET MODIFICATIONS

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

RAPPEL SUR LE PADD ET LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Le Plan Local d'Urbanisme est l'expression du projet urbain de la commune et constitue ainsi le cadre de cohérence des différentes actions d'aménagement. A ce titre, il comporte un nouveau document prescriptif, établi au regard du diagnostic territorial, mettant en évidence les atouts, les faiblesses et enjeux de la commune : **le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**.

Ce P.A.D.D se concrétise au travers du règlement et des plans de zonage. Il définit, dans le respect des objectifs et des principes énoncés aux articles L.110 et L.121.1 du Code de l'Urbanisme, « *les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques, retenues pour l'ensemble de la commune* ».

Il doit également s'inscrire au sein des prescriptions de la Directive Territoriale d'Aménagement de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise approuvée par décret le 9 Janvier 2007.

Un deuxième document intitulé «**Orientations d'aménagement et de programmation**» peut compléter le PADD. **Ce document est relatif à des quartiers ou à des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager.**

Ces orientations peuvent, en cohérence avec le PADD, **prévoir les actions et opérations d'aménagement à mettre en œuvre pour :**

- **mettre en valeur l'environnement, les paysages, les entrées de ville et le patrimoine,**
- **lutter contre l'insalubrité,**
- **permettre le renouvellement urbain et assurer le développement de la commune.**

Ces orientations peuvent porter sur des quartiers ou secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager. Elles peuvent prendre la forme de schémas d'aménagement et préciser les principales caractéristiques des voies et espaces publics. Elles peuvent comporter un échéancier prévisionnel de l'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser et de la réalisation des équipements correspondants.

Le deuxième alinéa de l'article L.123.5 précise également que « *ces travaux ou opérations (constructions, plantations, affouillements ou exhaussements des sols, la création de lotissements et l'ouverture des installations classées) doivent être compatibles, lorsqu'elles existent, avec les orientations d'aménagement et de programmation mentionnées au troisième alinéa de l'article L.123.1.4 et avec leurs documents graphiques* ».

Il est nécessaire de faire la distinction entre ces deux documents :

-  **Le PADD**, contenant des orientations générales qui portent sur la politique d'urbanisme de la commune, document simple, court, non technique et accessible à tous les habitants, qui doit faire l'objet d'un débat spécifique au Conseil municipal au plus tard deux mois avant l'arrêt du projet de PLU. Le règlement du PLU et les plans de zonage devront être en cohérence avec le PADD.
-  **les orientations d'aménagement et de programmation** permettent à la commune de préciser, si elle le souhaite, les conditions d'aménagement d'un quartier ou d'une zone à urbaniser. **Elles seront opposables, en termes de compatibilité et non de conformité, aux permis de construire et aux opérations d'aménagement.**

LE PROJET DE TERRITOIRE

La commune de La Fouillouse est un des pôles structurants du Sud Ligérien sur la Vallée du Furan. Sa proximité avec l'agglomération stéphanoise en a fait une commune d'autant plus attractive qu'elle bénéficie d'une desserte ferroviaire.

L'ambition pour la commune est de se positionner de façon forte dans le fonctionnement du Sud du département de la Loire. Cela suppose d'être acteur de son propre développement et de générer une vie communale forte et cohérente parallèlement aux grands projets territoriaux prévus sur le stéphanois.

Le projet de La Fouillouse est d'intégrer les projets régionaux et nationaux sans les subir. Pour cela, il est essentiel d'affirmer une identité feillantine basée non seulement sur son statut de pôle urbain et structurant mais également sur la qualité du cadre de vie insuffisamment valorisée.

Le projet communal sera mené dans le respect des principes du développement durable.

LES ORIENTATIONS RETENUES :

1 - LA FOUILLOUSE : PREPARER L'AVENIR D'UN TERRITOIRE EN EVOLUTION

2 - LA FOUILLOUSE : UN TERRITOIRE STRUCTURE OU VIVRE ET TRAVAILLER

3 - LA FOUILLOUSE : UNE QUALITE DE VIE, UNE QUALITE DE VILLE



1 - LA FOUILLOUSE : PREPARER L'AVENIR D'UN TERRITOIRE EN EVOLUTION

La commune de La Fouillouse connaît une évolution démographique positive depuis plusieurs décennies.

Sa situation le long des axes structurants Nord/Sud du département de la Loire, ainsi que la présence d'une gare mettant La Fouillouse à 10 minutes du cœur de Saint Etienne, sont des atouts à valoriser.

La Fouillouse a donc un rôle à jouer dans le devenir et la dynamique du Sud du département de la Loire, qui se traduit notamment par de grands projets territoriaux.

A ce titre, il est important pour la commune d'affirmer son rôle de pôle urbain structurant dans l'organisation et le fonctionnement du Sud Ligérien.

Il est justifié d'afficher des ambitions démographiques correspondant à une centralité offrant des pôles d'emploi, un bon niveau d'équipements et de services, des infrastructures routières importantes, des capacités en transport en commun,... .

LES ACTIONS

- *Affirmer un rôle de pôle urbain structurant à l'échelle du Sud Ligérien*
- *Anticiper les impacts des grands projets territoriaux*
- *Tenir compte du contexte supra-communal qui implique une approche différente de l'urbanisation*



AFFIRMER UN RÔLE DE PÔLE URBAIN STRUCTURANT À L'ÉCHELLE DU SUD LIGÉRIEN

L'objectif de la commune est de tendre vers le seuil des 5000 habitants à l'échéance 2023. Cela représente une augmentation d'environ 680 sur la prochaine décennie (*population Insee 2009 : 4422 habitants*).

Cet objectif démographique nécessite la réalisation d'environ 270 nouveaux logements pour maintenir la population existante et accueillir de nouveaux ménages.

■ Permettre l'accueil d'une population nouvelle

L'objectif de la commune est de tendre vers le seuil des 5000 habitants à l'échéance 2023. Cela correspond à une croissance démographique moyenne de +0.8% par an.

■ Créer le contexte favorable à l'accueil de cette population nouvelle

- *En prévoyant une enveloppe foncière adaptée à l'accueil de nouveaux habitants par la création d'environ 270 logements d'ici à 2023.*
- *En maintenant et en adaptant le niveau d'équipement aux besoins des nouveaux habitants.*



ANTICIPER LES IMPACTS DES GRANDS PROJETS TERRITORIAUX

De grands projets d'infrastructures routières sont programmés sur le Sud du département : A 45, Contournement Ouest de Saint Etienne, échangeur autoroutier. La connexion entre ces différents axes routiers se fera sur le territoire communal de La Fouillouse.

Ces grands équipements, par leur emprise foncière et leur nature, auront un effet de coupure sur le Sud du territoire communal. Pour limiter l'impact territorial de ces infrastructures sur le fonctionnement communal, il est indispensable de :

- Conserver une qualité de vie sur la commune de La Fouillouse
 - *Conserver une qualité de vie sur la commune de La Fouillouse implique de préserver les zones urbanisées des impacts de ces projets :*
 - *en prévoyant un « espace tampon » entre ces infrastructures routières et les zones urbanisées,*
 - *en accompagnant ces projets autoroutiers par une coulée verte au Sud du territoire qui permettra également de préserver la continuité écologique le long de ces grandes infrastructures.*
- Préserver l'activité agricole en permettant aux exploitations agricoles touchées par ces projets de pouvoir se développer sur d'autres secteurs grâce au maintien d'espaces dont la vocation reste agricole.

Une vaste zone économique, la Zone d'Aménagement d'Intérêt National (ZAIN Opéra Parc), occupera 30 hectares au Nord du Territoire communal. L'objectif est de :

- Concilier développement économique et préservation des éléments naturels et écologiques structurants
- Et préserver également un équilibre avec l'appareil économique local :
 - *en maintenant, voire en développant une vocation artisanale sur le secteur du Vorzelas,*
- Limiter le développement de l'habitat au voisinage direct de ces espaces économiques de manière à éviter des conflits d'usage et de fonction, grâce à des espaces tampons permettant de gérer une transition entre activité et habitat.



TENIR COMPTE DU CONTEXTE SUPRA-COMMUNAL QUI IMPLIQUE UNE APPROCHE DIFFERENTE DE L'URBANISATION

La commune de La Fouillouse, qui bénéficie de nombreux atouts (connexion au réseau des voies de communication, desserte ferroviaire, proximité de l'agglomération stéphanoise, etc...) doit affirmer son rôle de polarité urbaine du Sud Ligérien. A ce titre son développement est privilégié, mais doit impérativement être mené dans un souci d'économie du foncier, de préservation des espaces naturels et agricoles.

Les objectifs sont donc de :

- Travailler à une urbanisation moins consommatrice d'espace pour l'avenir en améliorant la densité bâtie.
- Recentrer le développement de La Fouillouse sur l'enveloppe urbaine actuelle en favorisant une urbanisation plus dense et le comblement des espaces interstitiels encore libres.
- Limiter l'urbanisation au comblement des espaces libres au sein du tissu déjà construit sur le secteur d'Eculieu. De manière à préserver la qualité paysagère, l'objectif est de stopper l'extension urbaine de ce hameau, le développement linéaire le long des voies et les constructions en ligne de crête.
- Préserver la partie Ouest du territoire afin de lui conserver sa vocation principalement agricole, tout en reconnaissant à la Bréassière un statut de hameau.



2 - LA FOUILLOUSE : UN TERRITOIRE STRUCTURE OU VIVRE ET TRAVAILLER

La commune de La Fouillouse bénéficie des multiples fonctions qui font de ce territoire un véritable lieu de vie. L'emploi, les équipements, le commerce, les services, le logement, présents sur la commune permettent un fonctionnement équilibré et cohérent du territoire feuillantinois.

Il est indispensable de préserver, d'améliorer et de développer ces fonctions urbaines complémentaires dans l'objectif de limiter les déplacements quotidiens de la population et de créer ainsi un contexte propice à la diminution des gaz à effet de serre.

Cela suppose également de penser un développement territorial économe en foncier pour ne pas altérer la qualité et le cadre de vie des feuillantinois.

LES ACTIONS

- *Renforcer les fonctions et l'image de centralité du bourg de La Fouillouse*
- *Permettre des parcours résidentiels complets sur la commune*
- *Limiter l'étalement urbain, la consommation foncière et améliorer les liaisons urbaines*
- *Préserver et requalifier le tissu économique local*



RENFORCER LES FONCTIONS ET L'IMAGE DE CENTRALITE DU BOURG DE LA FOUILLOUSE

■ Conforter le bourg comme cœur de la commune

- En préservant la diversité des fonctions propres à un centre-ville,
 - ✚ *Par un confortement de la fonction habitat,*
 - ✚ *Par un maintien des activités commerciales de proximité,*
 - ✚ *Par un maintien des équipements scolaires, sportifs et de loisirs dans le bourg,*
 - ✚ *Par le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication en collaboration avec les services concernés.*
- En améliorant l'image du bourg, peu perceptible depuis les grands axes de communication
 - ✚ *Par un travail de requalification de la traversée urbaine,*
 - ✚ *Par une amélioration des entrées de bourg sur la D 1082,*
 - ✚ *Par une optimisation des déplacements dans le bourg*
 - *en continuant à améliorer le plan de déplacement,*
 - *en hiérarchisant le stationnement,*
 - *en confortant les déplacements piétonniers.*



PERMETTRE DES PARCOURS RESIDENTIELS COMPLETS SUR LA COMMUNE

■ Créer un contexte urbain favorable au maintien et à l'installation de jeunes ménages

De manière générale, la commune apportera une attention particulière à la diversification de l'offre de logements. Pour cela, il est nécessaire de favoriser la production d'une offre en logements suffisamment variée pour faciliter le maintien des jeunes sur la commune et permettre l'accueil de jeunes ménages, de primo-accédants :

- En développant le logement locatif qui constitue souvent le début d'un parcours résidentiel,
- En favorisant la création d'une offre en logements accessibles à tous, notamment le logement accessible socialement avec un objectif de 20 % des logements créés. La répartition souhaitée est la suivante :
 - *75 % en locatif social*
 - *25 % en accession sociale à la propriété.*

■ Permettre aux personnes vieillissantes de rester sur la commune

- En envisageant un projet de restructuration et de relocalisation de la Maison de Retraite,
- En intégrant une offre en logements adaptés aux personnes vieillissantes dans la production neuve.



LIMITER L'ÉTALEMENT URBAIN, LA CONSOMMATION FONCIÈRE ET AMÉLIORER LES LIAISONS URBAINES

Se préserver des capacités de développement, sans déstructurer le territoire, nécessite une nouvelle organisation du développement urbain et de construire en limitant la consommation foncière. A l'intérieur de l'enveloppe urbaine actuelle, le projet de la commune est de :

■ Adapter l'urbanisation à l'enveloppe urbaine actuelle et à l'organisation urbaine historique de la commune

- En respectant l'organisation en strates du centre-ville, ce qui suppose de :

↳ *Densifier la partie basse de La Fouillouse, en rive droite du Furan (fond de vallon) en tenant compte des contraintes (notamment du risque inondation et du risque lié aux eaux de ruissellement),*

↳ *Limiter l'urbanisation à l'enveloppe urbaine actuelle avec une logique de comblement des espaces interstitiels encore libres tout en tenant compte des contraintes paysagères et d'accès au centre-ville.*

- En stoppant l'urbanisation linéaire le long des voies ainsi que les constructions en ligne de crête,
- En préservant des coupures vertes entre les divers quartiers urbanisés pour s'adapter à la topographie contraignante de la commune et intégrer la gestion des eaux pluviales, notamment des eaux de ruissellement, de manière à limiter les risques pour les personnes et les biens. Cela nécessite de préserver des espaces libres aptes à absorber les eaux pluviales :

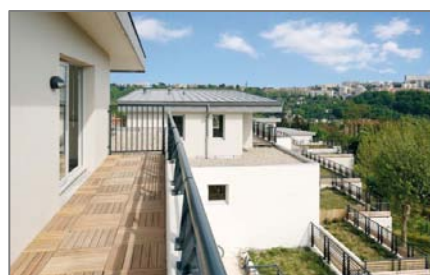
- ↳ *coupure verte horizontale entre le centre ville et le plateau (secteur des Brosses)*
- ↳ *coupures vertes verticales entre les Brosses, les Targes et l'urbanisation du plateau*
- ↳ *coupure verte entre le secteur du Vernay et le centre ville*

■ Construire différemment avec un objectif de densité supérieure

- En favorisant la construction d'individuels groupés, de logements intermédiaires et de logements collectifs, moins consommateurs de foncier que l'habitat individuel de type pavillonnaire,
- En faisant de la topographie un atout et en l'utilisant pour favoriser des opérations innovantes utilisant la pente.



*Exemple
d'opérations de
constructions
utilisant la pente*





■ Créer le contexte urbain propice au maintien du commerce de proximité

La préservation de l'appareil commercial de proximité est un élément essentiel à la fonction de centralité du bourg de La Fouillouse. Essentiellement localisés le long de la rue de la Libération, dans le centre historique et sur le secteur de la Gare, les commerces souffrent aujourd'hui de la concurrence des grandes zones commerciales situées à chaque extrémité de la commune.

Il est important de créer le contexte urbain favorable au maintien de ces commerces de proximité

- *En améliorant la circulation en centre-ville, en optimisant et en hiérarchisant le stationnement,*
- *En maintenant une continuité commerciale, viable commercialement, le long de la rue de la Libération,*
- *En envisageant la réalisation de rez-de-chaussée commerciaux lors d'opérations de construction neuve,*
- *En favorisant l'implantation d'une « locomotive commerciale » dans le centre ville,*

■ Favoriser le maintien du tissu artisanal et des activités de services locales

Les activités tertiaires et artisanales n'ayant pas vocation à s'installer dans les grandes zones d'activités de la commune, ont cependant un rôle à jouer dans le dynamisme économique et l'emploi local. Actuellement certaines sont installées sur le secteur de la Gare qui s'avère peu accessible.

Le secteur du Vorzelas, de plus petite dimension, offre une opportunité pour l'accueil de ce type d'activités dans de bonnes conditions.

Il s'agit donc de repenser l'aménagement du secteur de la Gare qui accueille actuellement des activités artisanales et tertiaires :

- *En favorisant une implantation des activités artisanales sur le secteur du Vorzelas : développement des activités déjà présentes sur le secteur, accueil de nouvelles activités et délocalisation d'entreprises locales,*
- *En privilégiant l'implantation d'activités de services de proximité plus caractéristiques d'un centre-ville sur le secteur de la Gare.*

■ Préserver l'activité agricole

L'activité agricole est encore très présente sur le territoire de La Fouillouse. L'agriculture assure la préservation, l'entretien des espaces naturels et joue donc un rôle important de protection des paysages en conservant des espaces ouverts. Elle constitue également une activité économique à préserver.

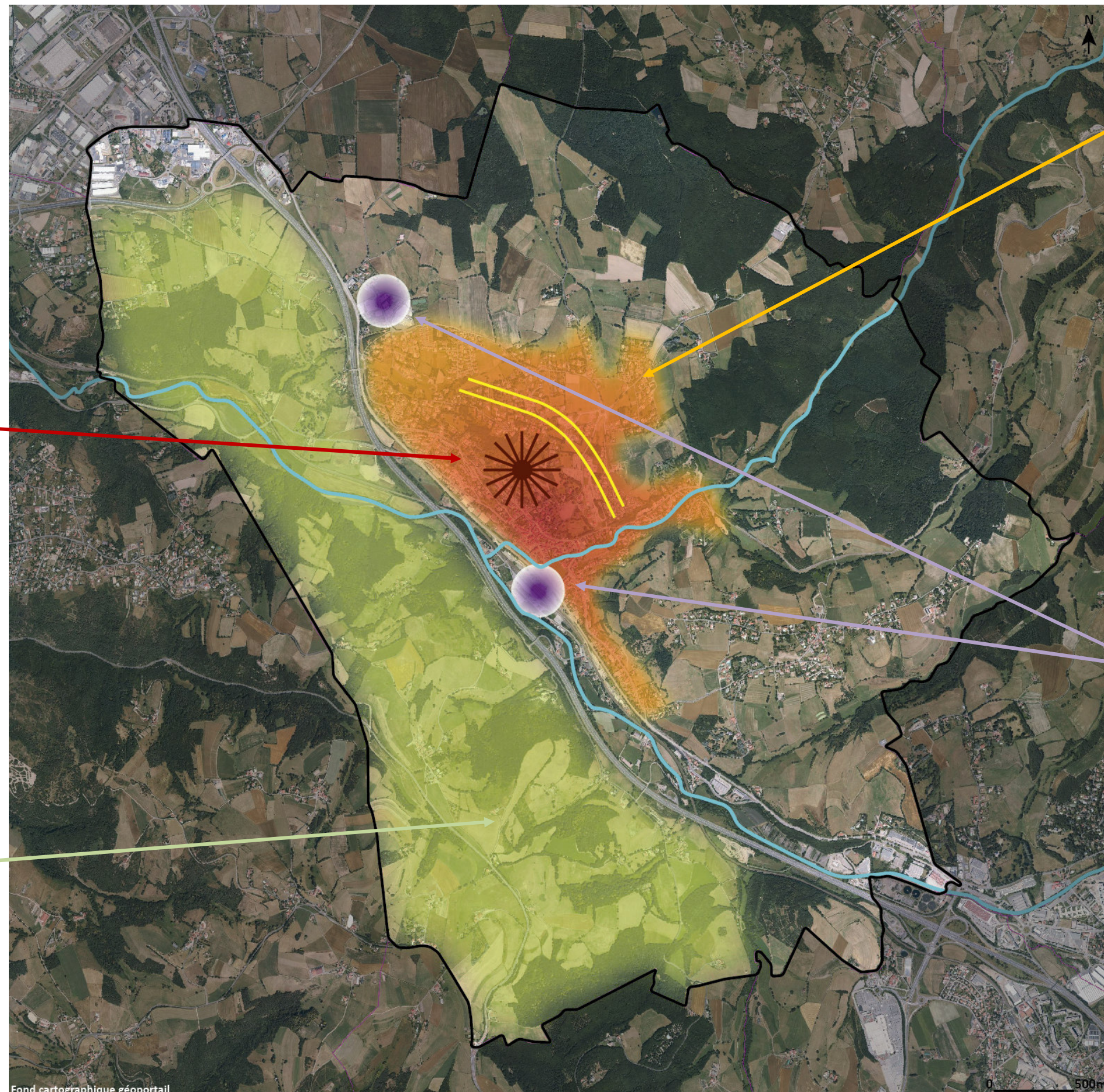
Certains projets d'intérêt général (A 45, C.O.S.E, ZAIN du Brulé) affectent ou vont affecter des terres à vocation agricole. L'objectif est donc d'être particulièrement attentif à la préservation des espaces agricoles en dehors de l'enveloppe urbanisée et en rive gauche du Furan.

La Commune souhaite préserver les espaces agricoles actuels :

- *En permettant le développement et le maintien des exploitations agricoles ;*
- *En permettant l'extension des exploitations professionnelles existantes et l'installation de nouveaux agriculteurs, par la préservation d'espaces dédiés à l'agriculture notamment sur l'Ouest des grands axes de communication de la vallée du Furan,*
- *En conservant le potentiel agricole existant de manière à assurer l'entretien du paysage,*
- *En insistant sur l'intégration paysagère des bâtiments agricoles.*



2 - UN TERRITOIRE STRUCTURE OU VIVRE ET TRAVAILLER



Favoriser le
commerce de
proximité
Travailler à
l'amélioration du
fonctionnement du
bourg

Préserver la vocation
agricole de l'Ouest du
territoire

Recentrer
l'urbanisation sur le
bourg
Comblir les espaces
interstitiels au sein de
l'enveloppe urbaine
et respecter les
strates urbaines

Maintenir le tissu
artisanal local





3 - LA FOUILLOUSE : UNE QUALITE DE VIE, UNE QUALITE DE VILLE

La commune de La Fouillouse bénéficie d'un cadre de vie particulièrement qualitatif mais insuffisamment mis en valeur. Cela concerne aussi bien le bourg historique, dont la qualité urbaine est un atout, que l'environnement naturel, écologique diversifié et la qualité paysagère de l'ensemble du territoire communal.

L'objectif est de favoriser l'appropriation du territoire communal par les habitants de La Fouillouse en valorisant la qualité du cadre de vie. Des actions de préservation du patrimoine naturel, écologique, du patrimoine paysager comme du patrimoine urbain permettront de créer une véritable identité feuellantine.

- *Affirmer une identité feuellantine auprès des habitants de la commune comme à l'extérieur du territoire*
- *Valoriser un environnement naturel, écologique et paysager de grande qualité*
- *Lutter contre les nuisances sonores*
- *Faire de la présence des cours d'eau un facteur de qualité urbaine*
- *Inscrire la commune dans une dynamique de développement durable*



AFFIRMER UNE IDENTITE FEUILLANTINE AUPRES DES HABITANTS DE LA COMMUNE ET A L'EXTERIEUR

■ Valoriser le centre-ville comme centre de gravité de la commune

- *En favorisant une densité plus importante du bâti*
- *En respectant les différentes strates urbaines qui font l'identité de La Fouillouse*
- *En travaillant à la valorisation du cœur historique (fonctionnement, circulation et stationnement, signalétique, traitement des espaces publics, façades, etc...)*
- *En localisant de façon privilégiée les équipements et services dans et à proximité du centre ville*

■ Travailler la traversée du centre-ville, le long de la D 1082, véritable vitrine de La Fouillouse :

- *En appliquant un traitement urbain et paysager à la traversée du centre-ville (du carrefour de la Gare au rond-point de la Réjaillère),*
- *En préservant une zone à vocation d'équipements et de loisirs le long de cette voie,*
- *En conservant les jardins et parcs arborés remarquables, visibles depuis cet axe et marquant la qualité paysagère de la ville.*

■ Créer de véritables entrées de ville

- *En favorisant une relocalisation des activités artisanales de la Gare sur le secteur du Vorzelas,*
- *En améliorant la qualité urbaine du quartier de la Gare par un traitement paysager, une réorganisation des espaces publics et par une offre adaptée en stationnement en lien avec l'activité commerciale proche.*



■ Maintenir des coupures vertes, préserver les continuités écologiques

➤ Conserver des coupures vertes au sein de l'enveloppe urbaine

La maîtrise de l'étalement urbain passe par le maintien et la préservation de coupures vertes existantes. Elles ont vocation à :

- contenir l'urbanisation dans son enveloppe actuelle,
- préserver une qualité de vie par la présence d'espaces naturels de proximité,
- et surtout permettre la gestion des eaux pluviales et la régulation des eaux de ruissellement.

Il est notamment prévu de :

- Préserver une coupure verte entre le quartier du Belvédère et le secteur des Brosses.
- Maintenir une coupure verte entre le secteur des Targes, de Chantalouette et les secteurs urbanisés situés à l'Est de la D 10.

Dans les deux cas, l'objectif est de ne pas permettre de continuité urbaine entre ces différents secteurs.

■ Préserver les continuités écologiques (trame verte et bleue)

Les continuités écologiques seront prises en considération de manière à les maintenir sur le territoire communal et les connecter aux territoires voisins.

La trame verte est déclinée en plusieurs sous zones :

➤ La trame boisée

Il s'agit notamment de protéger l'entité boisée au Nord-Est du territoire

Le Nord-Est du territoire communal est occupé par d'importants boisements (Bois de la Dame, Bois du Roi, Bois de Monichard) ainsi que des zones humides (étang Picard, bord du Maleval). Il est essentiel de préserver le caractère naturel de ce secteur de La Fouillouse.



➤ La trame bocagère

Il s'agit de préserver le réseau de haies bocagères présent en particulier dans la zone agricole.

➤ Préserver et valoriser les jardins, parcs remarquables dans le centre-ville lorsqu'ils jouent un rôle paysager, d'espaces d'aération et de convivialité.

Un équilibre est à construire dans le centre de La Fouillouse entre une urbanisation moins consommatrice d'espace et la préservation de certains espaces de verts remarquables ayant vocation à devenir des espaces de respiration au sein du tissu urbain.

La trame bleue est déclinée en plusieurs sous zones :

➤ La trame des petites zones humides

Les petites zones humides présentes sur l'ensemble du territoire sont préservées pour leur valeur écologique.

➤ La vallée du Furan et le Maleval

Il s'agit de préserver la Vallée du Furan et le Maleval, cours d'eau principaux de la commune tant pour leur valeur environnementale, paysagère qu'écologique.

■ Limiter l'impact des grandes infrastructures de communication

La réalisation d'un échangeur, localisé au Sud du territoire communal permettra le raccordement des deux projets routiers d'intérêt général que sont le Contournement Ouest de Saint Etienne et l'autoroute A 45. Les emprises nécessaires à la réalisation de ces infrastructures seront prises en compte.

L'impact paysager et environnemental de ces équipements routiers et autoroutiers sera limité par la mise en place d'une « liaison écologique ». Cette liaison, identifiée par la DTA, a une vocation paysagère mais également une fonction de corridor écologique entre les Gorges de la Loire et les Monts du Lyonnais.

Le reste du secteur Sud de la commune est destiné à conserver sa vocation agricole actuelle.

■ Préserver les hameaux

L'organisation urbaine de la commune de La Fouillouse intègre des hameaux anciens parfois éloignés du bourg et situés en dehors de l'enveloppe urbaine comme la Bréassière et Eculieu. Certains se sont développés de façon importante jusqu'à une période récente, c'est notamment le cas d'Eculieu.

L'objectif est aujourd'hui de préserver ces entités urbaines existantes sans chercher à les développer. Il s'agit de privilégier le bourg et les secteurs urbains proches de manière à renforcer les fonctions de centralité, les équipements, et limiter les déplacements des habitants. Cela permettra également de préserver la qualité paysagère de ces secteurs excentrés.

LUTTER CONTRE LES NUISANCES SONORES

Le territoire de La Fouillouse bénéficie d'axes de communication importants (autoroute, route départementale, voie ferrée). Si cela permet une bonne desserte de la commune, cela génère également des nuisances sonores qui doivent être prises en compte de manière à ne pas altérer la qualité de vie.

Au sein de l'enveloppe urbaine, le bourg est l'un des secteurs les plus exposés aux nuisances sonores dues au réseau routier, autoroutier et ferré.

Valoriser le centre-ville comme centre de gravité de la commune

En améliorant la traversée de La Fouillouse par un traitement de l'axe de la D 1082 plus urbain que routier. L'un des objectifs est ainsi de générer une circulation de type plus urbaine avec des vitesses plus modérées de manière à limiter l'impact sonore de la circulation et marquer l'entrée du centre de La Fouillouse.

Maintenir les écrans végétaux

Les parcs boisés présents dans le bourg, notamment autour des établissements scolaires et des équipements sportifs, jouent un rôle d'écran végétal essentiel. L'objectif est de préserver ces espaces au sein du tissu urbain et de conserver leur vocation d'espaces de loisirs et leur rôle de pare-bruit.



Conserver aux secteurs limitrophes de la D 1082 leur vocation actuelle d'accueil d'équipements et d'activités

Les équipements présents dans le bourg sont localisés, pour la plupart, le long de l'axe de la D 1082. Il s'agit du pôle scolaire dont l'agrandissement est prévu ainsi que des équipements sportifs et de loisirs.

Il semble important de conserver aux parcelles localisées en bordure de voie une vocation d'accueil d'équipements, de services, voire d'activités. Cette destination des terrains est plus adaptée sur des parcelles exposées au bruit que l'habitat.



■ **Neutraliser l'impact des inondations et des eaux de ruissellement par une occupation raisonnée des bords du Furan et du Maleval**

La prise en compte du risque inondation sur la commune de La Fouillouse est une obligation afin de préserver les personnes et les biens. Le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation (PPRNPI) du Furan délimite les zones soumises à des aléas particuliers pouvant aller de l'interdiction d'implantations de nouveaux bâtiments, voire leur suppression, à la préconisation d'aménagements de sécurité.

La sécurité des personnes et des biens sera assurée :

- En interdisant l'implantation des constructions dans les zones d'aléa fort
- En assurant une meilleure gestion des eaux pluviales et des eaux de ruissellement par préservation des zones humides de toute urbanisation, de manière à ne pas accentuer les problématiques d'inondations

■ **Se réapproprier les berges du Furan et du Maleval**

La présence des cours d'eau sur la commune ne doit pas uniquement être perçue comme un risque potentiel. Il est important que les habitants de La Fouillouse puissent s'approprier le Furan et le Maleval comme des éléments paysagers, naturels ayant également une vocation écologique :

- En créant une coulée verte le long du Furan permettant
 - un continuum écologique (trame bleue) le long du cours d'eau,
 - une appropriation du Furan par les habitants.
- En poursuivant l'aménagement des rives du Maleval en traversée de bourg par la création d'une continuité piétonne en amont du pont sur la rue des Grandes Maisons jusqu'à la D 1082
- En aménageant des jardins ouvriers le long du Maleval



■ **Favoriser les déplacements « modes doux »**

- En améliorant les liaisons « modes doux » entre les divers quartiers et le centre-ville, entre les équipements, commerces et la gare ferroviaire. Pour cela la Municipalité travaille sur :
 - les continuités piétonnières dans le bourg, notamment en direction des établissements scolaires et des équipements sportifs,
 - la poursuite de l'aménagement des bords des cours d'eau dans le centre en tant que liaisons « modes doux » dont les vocations sont aussi bien les déplacements quotidiens que la promenade,
 - le plan de circulation et de stationnement dans le bourg, afin de susciter des comportements différents grâce à des espaces de stationnement à partir desquels les cheminements piétons sont possibles.



- En améliorant l'accessibilité urbaine aux personnes à mobilité réduite

■ **Faire du transport ferroviaire un atout**

- En incitant à l'utilisation de ce mode de transport collectif, en lien avec les organismes compétents,
- En améliorant l'image du secteur de la gare en lien avec le traitement de la D 1082 en traversée du bourg

■ **Miser sur une urbanisation de grande qualité environnementale**

- En favorisant l'utilisation des énergies renouvelables, notamment lors des nouvelles opérations (orientation des constructions, matériaux utilisés, récupération des eaux pluviales,...),
- En veillant à une bonne intégration paysagère des constructions, notamment une adaptation des constructions à la pente,

3 - UNE QUALITE DE VIE, UNE QUALITE DE VILLE

Espace tampon avec
les grands projets
territoriaux

Créer des liaisons
urbaines
interquartiers

Travailler les entrées
du bourg et la
traversée urbaine

Préserver les
coupures et espaces
verts du bourg

Espace tampon avec
les grands projets
territoriaux

Préserver les
boisements du Nord-
Est du territoire

Valoriser Les cours
d'eau en secteur
urbain
Développer les
cheminements
piétonniers et créer
des jardins ouvriers

